

2 ème PARTIE

II - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	32
A / LES GRANDES COMPOSANTES DU MILIEU	33
Introduction	34
1 - Climatologie	35
2 - Le cadre géographique	36
3 - La couverture végétale	38
4 - Faune et Flore	40
B / PAYSAGE ET ORGANISATION URBAINE	47
1 - le réseau viaire	47
2 - l'occupation humaine	48
3 - La découverte des paysages	49
4 - Les unités paysagères	51
5 - Les structures paysagères remarquables à l'échelle de la commune	55
6 - Analyse paysagère	57
C / PATRIMOINE ET CONTRAINTES EXISTANTES	62
1 - Le Patrimoine Archéologique	62
2 - Les servitudes d'utilité publique	63
3 - Les risques	64
4 - autres éléments à prendre en compte	67

Source des documents présentés :

<http://www.montescot.fr>

L'éclaireur public de Montescot, journal d'informations municipales, années 1996 à 2010

José Torral : "Montescot un pas vers le Passé"

Wikipédia

Photos aériennes : Google earth

cartes : <http://www.geoportail.fr/>

II - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A / LES GRANDES COMPOSANTES DU MILIEU

B / PAYSAGE ET ORGANISATION URBAINE

C / PATRIMOINE ET CONTRAINTES

A / LES GRANDES COMPOSANTES DU MILIEU

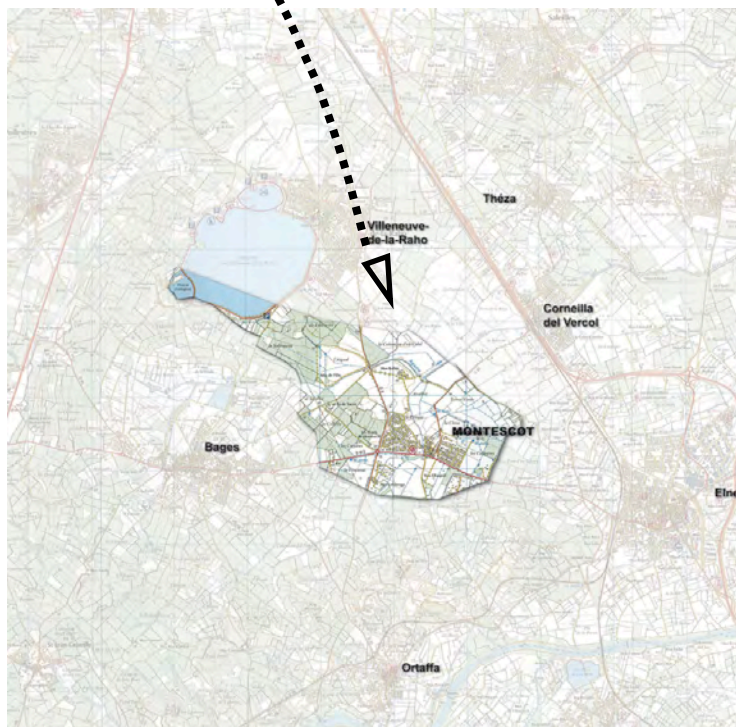
Montescot, petite commune de 601ha, est située dans la plaine humide et autrefois marécageuse de Bages. Dès le Moyen-Age, les étangs sont asséchés, l'eau étant drainée par l'Agulle de la Mar, qui traverse la commune. Cette humidité du territoire permet l'existence de vastes prairies favorables à l'élevage, entre Montescot et Corneilla del Vercol. Les autres terres sont plus tard plantées en vigne.

Au Xème siècle, la majeure partie des terres de la commune appartient à l'église d'Elne, qui conserve la seigneurie de Montescot jusqu'à la Révolution. D'autres lieux sont habités dont Avalri, village dont on sait qu'il eut une église dédiée à Saint-Vincent et dont le château est devenu le centre d'une importante exploitation viticole au XIXème siècle.



Introduction

Montescot est une commune au coeur de **la plaine d'Illiberis**, l'ensemble des terres basses et aplanies du sud de la vaste plaine du Roussillon. La plaine d'Illiberis se caractérise par :



- Une fine topographie diversifiant les paysages

La plaine d'Illiberis présente un relief globalement aplani de terres basses inclinées vers le littoral. Toutefois, une micro topographie, présentant des élévations de quelques mètres, suffit à diversifier les paysages en créant des points de vue, des sites bâtis perchés, des variations de productions agricoles.

- Un système hydraulique dense

La topographie particulière de la plaine présente des cuvettes, terres basses et humides à moins de 15 mètres d'altitude, où s'accumule l'eau. À partir du XII^{ème} siècle, de grands travaux d'assèchement sont entrepris. Outre le réseau de drainage, un important réseau de canaux d'irrigation a permis le développement des cultures fruitières et maraîchères dès le Moyen-Age.

- Des productions agricoles variées

Cette juxtaposition de coteaux secs et de terres basses irriguées rend possible des productions agricoles variées, qui sont devenues autour d'Elne une tradition millénaire : arboriculture, maraîchage, mais aussi horticulture et viticulture.

La vigne occupe les coteaux secs et les terres les plus élevées non irriguées.

- Un patrimoine architectural

La plupart des villages et bourgs de la plaine offrent un patrimoine urbain et architectural de qualité avec des sites bâtis compacts, présentant une architecture propre au Roussillon avec des murs construits en galets et cairou.

Extrait de « l'Atlas des Paysages du Languedoc Roussillon »

1 - Climatologie

MONTECOT se situe dans la Plaine du Roussillon, zone comprise entre la bande littorale et les Aspres, délimitée au sud par les Albères et au nord par la Têt. Le climat de ce secteur est typique méditerranéen, marqué par une sécheresse estivale de 2 ou 3 mois au plus, comme dans les deux tiers du département. En Roussillon, le calcul précis des bilans hydriques fait apparaître un énorme déficit de mars à septembre inclus, au regard de l'évapotranspiration potentielle, activée en outre par la fréquence des vents violents et l'intensité de l'insolation : seuls les cours d'eau issus de la montagne conservent un écoulement permanent dans ces conditions et les autres cours d'eau ont un fonctionnement de type oued.

Les totaux pluviométriques demeurent modestes avec moins de 700 mm en général dans les bassins, en effet les abats d'eau sont très mal répartis sur le territoire et concentrés sur un très petit nombre de jours : 95 à Perpignan (contre 149 à Carcassonne) dont seulement 58 jours avec des valeurs supérieures à 1 mm et 29 jours dépassant 5 mm. Les saisons pluvieuses se placent très généralement en automne et au printemps, avec un minimum secondaire hivernal habituellement bien marqué en janvier-février.

La température moyenne annuelle des Pyrénées-Orientales est établie autour des 15° ou 16°C. Le Roussillon s'avère sensiblement plus chaud que le Languedoc ou le Bas Rhône. Les hivers roussillonnais sont doux, avec des minima moyens mensuels de 3° à 6° et des maxima de l'ordre de 11° à 14°. Au chapitre des excès, on ne peut oublier le vent, dont la violence et la persistance (des journées voire des semaines entières). Sur la décennie 1969/1978, on a compté 192 jours de vent par an à Perpignan ; en moyenne, on admet 127 jours de vent violent, avec au moins une rafale à 57 km/h et les 200 km/h sont approchés sinon dépassés sur le littoral et surtout sur les sommets les plus exposés.

La Tramontane, flux dominant de nord-ouest qui peut souffler près de 150 jours par an et en toute saison, est toujours très sèche, et froide en hiver ; elle balaie vite les nuages et assure un ensoleillement intense. Les vents de secteur est viennent en deuxième position : Gregal du nord-est, Llevant, Marinada et Garbi du sud-est, traduisent des situations très diversifiées, depuis les simples brises marines jusqu'aux violentes tempêtes associées aux perturbations méditerranéennes.

Les Pyrénées-Orientales présentent enfin des records en matière d'intensité d'averses et de violence des crues que les Catalans nomment "aiguat" L'intensité des abats d'eau sur un sol à nu laissant affleurer la roche mère à cause de l'agression climatique, facilite le ruissellement et donc le remplissage des lits. Conséquence directe de la rapidité de diffusion des eaux, le sapement de berges facilite l'augmentation de la turbidité par l'alimentation du fleuve en matériaux grossiers, et donc la propagation de l'onde de crue.

2 - Le cadre géographique

Une topographie très fine qui différencie les paysages

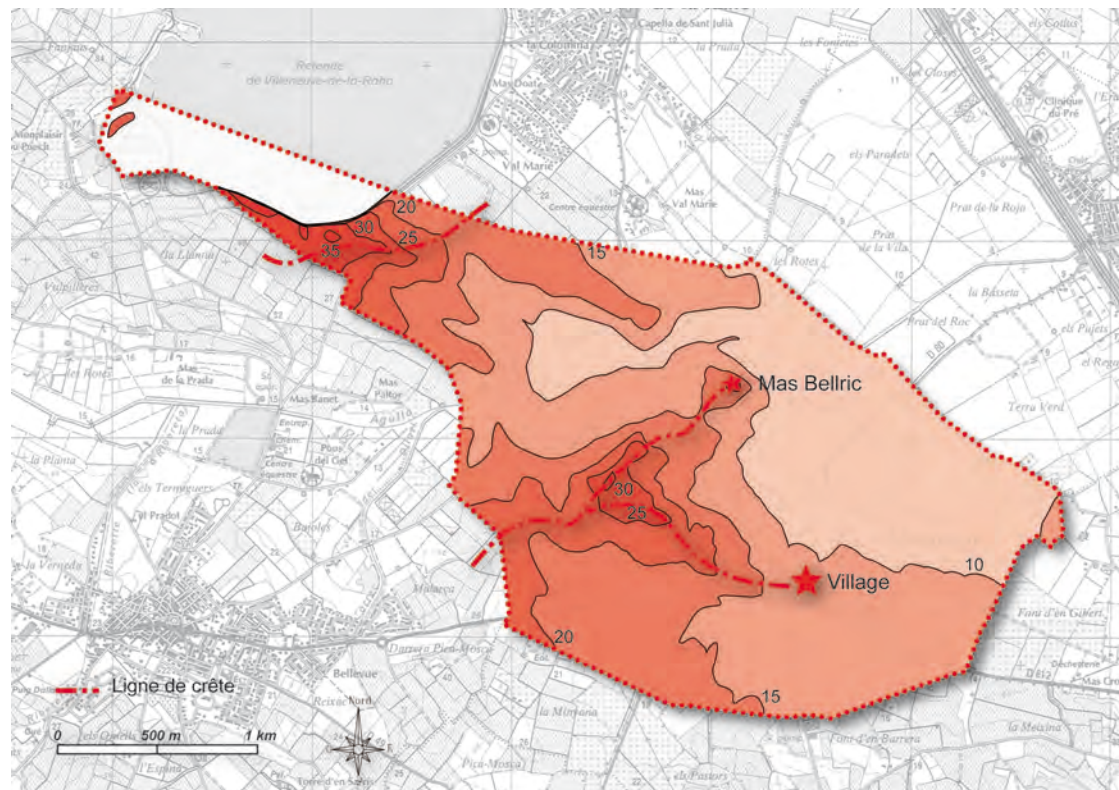
Des lignes de crête est-ouest

Une micro-topographie sépare visuellement le lac de Villeneuve de la Raho du reste de la commune en limite nord du territoire.

Deux autres lignes de crête venant de Bages, à la toponymie révélatrice : *collada*, *le pain de sucre*, *les hauts de Montescot*, se séparent en deux branches, une au bout de laquelle s'implante le Mas Bellric, une autre où s'implante le village.

La courbe de niveau des 10m

La côte de 10 mètres d'altitude délimite "la dépression salée" de Montescot, ensemble de vastes prairies inondables.



▼ La ligne de crête sur laquelle s'implante le mas Bellric.



L'hydrographie, une thématique majeure qui traduit l'organisation globale du paysage

Le lac de la Raho

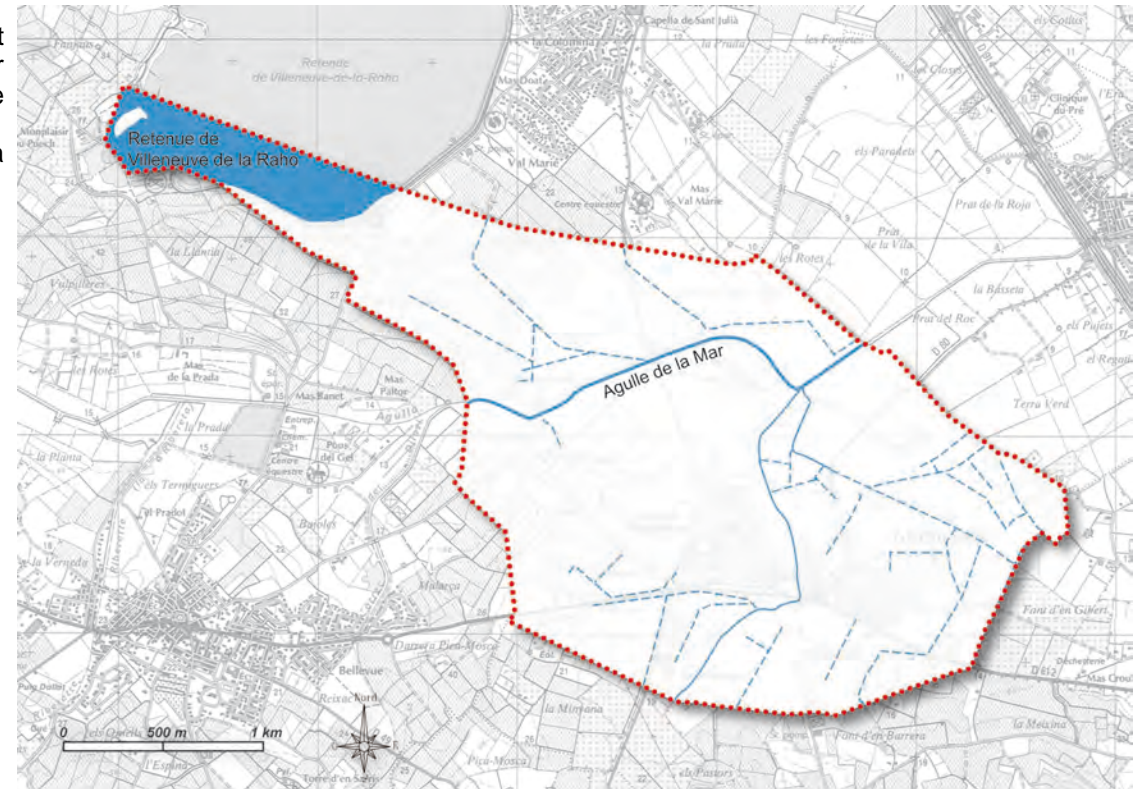
La retenue de Villeneuve a été réalisée à partir d'un étang existant et alimentée par le Canal de Perpignan. Elle se raccorde à l'Agulle de la Mar côté est. Sa première fonction est l'irrigation agricole mais le développement d'activités touristiques a vu le jour depuis les années 2000. La retenue écologique de 14 ha, au sud du lac et sur le territoire de la commune, fait l'objet d'une ZNIEFF de type I.

A droite, la retenue écologique séparée du lac par une digue. ▼



Un système de drainage très présent

Plusieurs textes attestent déjà de l'existence de certaines agulles au XI^{ème} siècle à l'époque des premiers défrichements et de l'assainissement des zones marécageuses. Hormis l'agulle de la mare qui draine tout un bassin versant, le réseau de drainage communal organise l'occupation des sols en séparant "collines" sèches d'un côté et terres basses de l'autre.



*Le canal de drainage qui traverse le village ►
L'agulle de la Mar. ►►*



3 - La couverture végétale

Une organisation binaire de l'occupation du sol qui se lit de plus en plus difficilement

La monoculture de la vigne sur les terres les plus élevées

Les terres les plus élevées, souvent au-delà de la côte des 15 mètres, sont occupées par des parcelles de vignes. C'est un paysage qui se lit de plus en plus difficilement aujourd'hui en raison d'un abandon, par arrachage ou simplement enrichissement, de la viticulture très marquée sur la commune.

Terres labourables et jachères sur la dépression salée de Montescot

De vastes parcelles de prairies, de jachères ou de terres labourées sont délimitées par des linéaires de haies souvent denses. Cette organisation traduit un paysage de bocage caractéristique de la plaine .



▼ De la vigne sur les «terres sèches».



▼ Des prairies bocagères sur les zones humides. ▼



L'importance de l'arbre dans un paysage très horizontal

Des haies bocagères denses

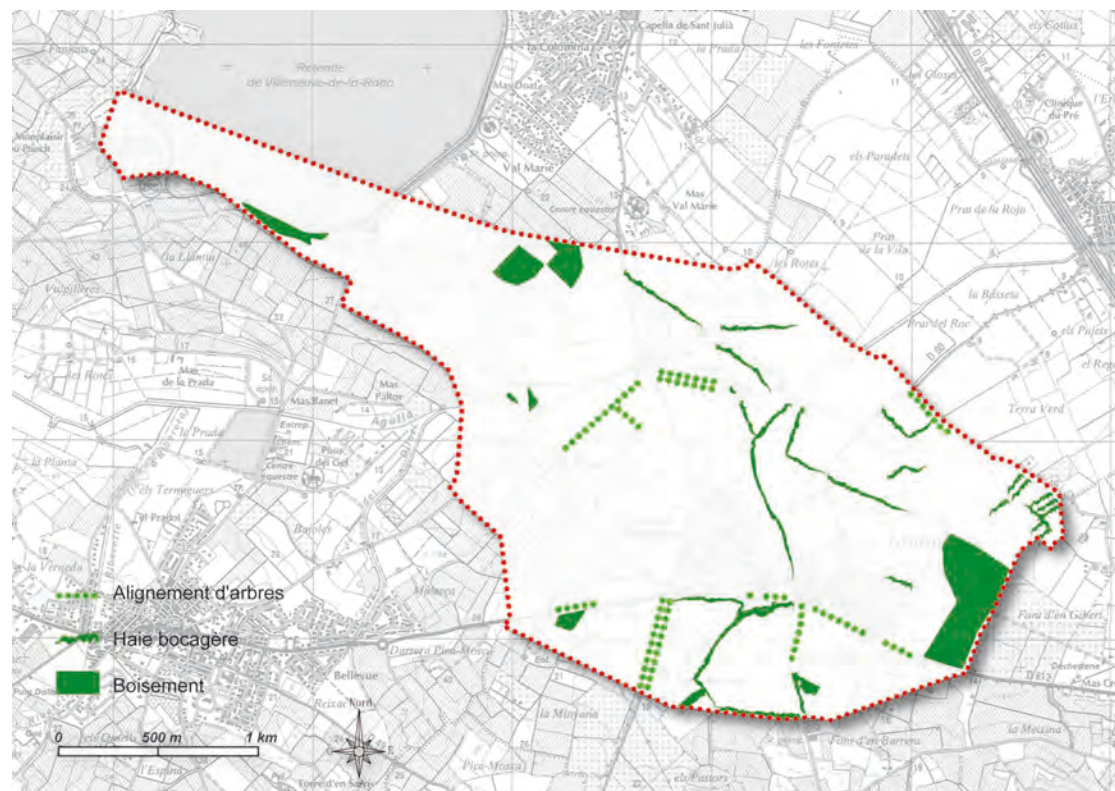
Les haies qui caractérisent le paysage de bocage sont souvent remarquables, très fournies et pourvues d'arbres (chênes verts, mûriers, peupliers) d'intérêt.

Des alignements résiduels de platanes

Les platanes en alignement, même résiduel, sur la voie d'entrée du mas Bellric et à l'arrivée du village sur la RD8 et la RD612 apportent des points de repère, un cadrage, une échelle au paysage et hiérarchisent les lieux.

Des boisements de conifères ponctuels

Ces plantations récentes, de par leur masse et leur couleur très sombre, marquent durablement le paysage.



▼ Des haies bocagères souvent denses...



▼ ...qui peuvent être accompagnées d'arbres de haut jet.



▼ La belle allée de platanes de la RD8.



▼ Une plantation de pins au nord de la commune.



4 - Faune et Flore

[http://basecommunale.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/index.php/commun/info_commune/\(66114\)](http://basecommunale.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/index.php/commun/info_commune/(66114))

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

On distingue deux types de ZNIEFF :

ZONE DE TYPE I

La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. * Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales ou animales caractéristiques.*

Les ZNIEFF de type I sont donc des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de **préservation** voire de **valorisation** de milieux naturels. Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

ZONE DE TYPE II

La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.* Chaque ensemble constitutif de la zone est un assemblage d'unités écologiques, homogènes dans leur structure ou leur fonctionnement.*

Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Le territoire de MONTECOT est concerné par l'identification de 2 ZNIEFF de Type I Modernisée et 1 ZICO.

ZNIEFF de type I :

Prade de Montescot n° 0000-5035

La ZNIEFF de la Prade de Montescot est située dans la plaine du Roussillon, à cinq kilomètres au sud de Perpignan. Au sein d'un territoire viticole, elle forme une large dépression de 457 hectares. Le bassin versant alimentant cette dépression est occupé par des activités agricoles et de taille assez réduite (limité au sud par le Tech, à l'ouest la Prade de Bages et au nord la Prade occupé par le plan d'eau de Villeneuve...). Son exutoire situé au nord-est est constitué par l'Agula de la Mar qui se jette dans l'étang de Canet. Cette zone humide se compose de prés humides plus ou moins halophiles (salés) ponctués de haies lui donnant l'aspect d'un paysage bocager. Un réseau d'agouilles (petits canaux) et de fossés quadrille le site. Ce réseau forme un élément fonctionnel majeur pour l'hydraulique du site et marquant pour le paysage local. Cette unité paysagère naturelle se situe au centre d'un territoire aménagé et urbanisé.

La ZNIEFF englobe l'ensemble des prairies situées au nord du village de Montescot. Le périmètre suit globalement les limites entre les parcelles de prés humides et les cultures. Il correspond également à une limite micro-topographique (léger surélévement des parcelles agricoles) et pédologique (limite des sols hydromorphes). Le tracé contourne les zones d'urbanisation diffuse (Mas Val Marie et Villeneuve-de-la-Raho au nord, Montescot au sud) ainsi que les infrastructures linéaires (voie ferrée et route nationale 114 à l'est).

Description du fonctionnement écologique

- Etage de végétation : mésoméditerranéen

- Espèces végétales déterminantes et remarquables

Végétaux vasculaires : *Bellevalia romana* (L.) Rchb. Jacinthe romaine ; *Cressa cretica* L. Cresse de Crête ; *Crypsis aculeata* (L.) Aiton Crypside piquant ; *Crypsis schoenoides* (L.) Lam. Crypside faux-choin ; *Euphorbia terracina* L. Euphorbe de Terracine ; *Pulicaria sicula* (L.) Moris Pulicaire de Sicile ; *Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla Jonc des chaisiers ; *Typha laxmannii* Lepech. Massette de Laxmann

- Espèces animales déterminantes et remarquables

Lépidoptères : *Zerynthia rumina* -

Oiseaux : *Athene noctua* Chevêche d'Athéna ; *Circaetus gallicus* Circaète Jean-le-Blanc ; *Clamator glandarius* Coucou geai ; *Coracias garrulus* Rollier d'Europe ; *Lanius meridionalis* Pie-grièche méridionale ; *Merops apiaster* Guêpier d'Europe ; *Upupa epops* Huppe fasciée ; *Vanellus vanellus* Vanneau huppé

Reptiles : *Timon lepidus* Lézard ocellé

La Prade de Montescot est une dépression qui recueille les écoulements périphériques. Son fond est " colmaté " par des limons fins apportés par les eaux de ruissellement. Elle offre donc des sols plus épais et plus humides permettant le développement de prairies humides. Son paysage se compose d'une formation en mosaïque de prairies de fauche et de prés salés méditerranéens. Des alignements de Peupliers, de Saules, d'Ormes et de Tamaris, ainsi que des haies et des buissons bordent les canaux, fossés et parcelles cultivées ou en friche. La diversité des types de milieu, leur imbrication en mosaïque et les durées de submersion, sont à l'origine d'une diversité faunistique et floristique particulière. Ce paysage prairial et bocager accueille quatre espèces d'oiseaux qui y nichent et/ou s'y alimentent :

- Le Vanneau huppé, limicole en déclin continu en France dont quatre couples, soit 8 % de la population régionale, s'y reproduit. Ce biotope constitue également le site le plus important du département pour son hivernage (jusqu'à 500 individus) ;

- le Rollier d'Europe, avec trois à quatre couples, fréquente les nichoirs installés sur les poteaux électriques. Les alignements d'arbres peuvent également être utilisés. Une réévaluation récente du statut de cette espèce en France permet d'estimer la population du département à 59 individus (15% environ de la population régionale) ;

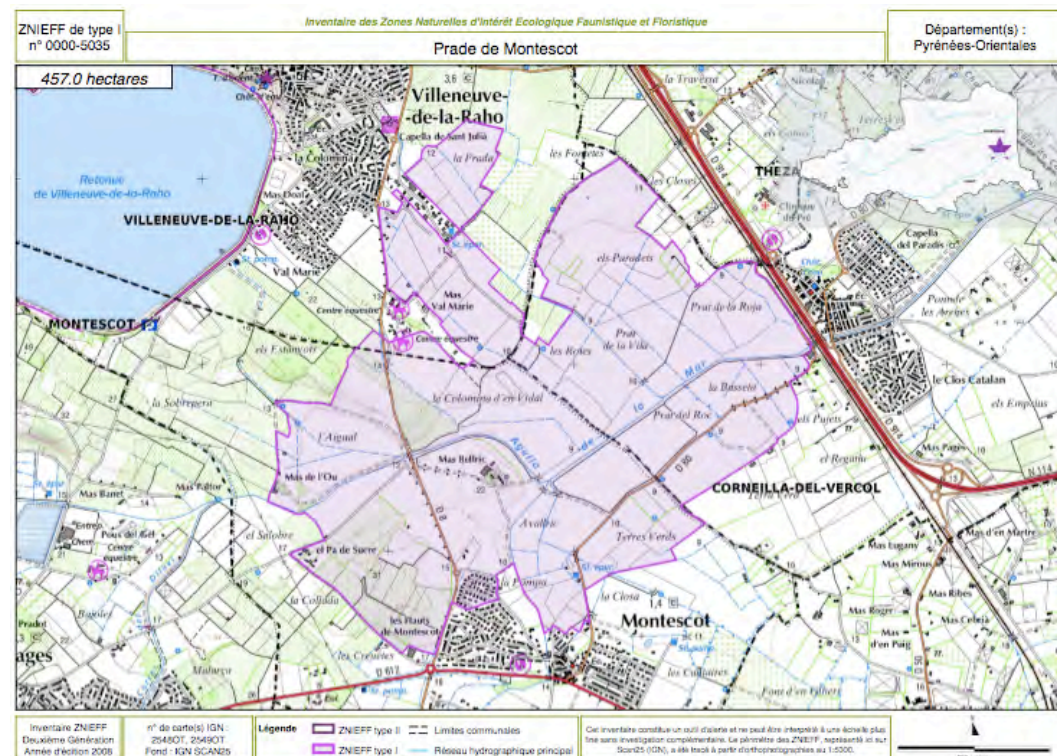
- un ou deux couples de Pie-grièche méridionale nichent dans les milieux buissonnants ou arbustifs de cette zone humide ;

- ces prairies ouvertes servent aussi de zone de chasse pour les rapaces comme le Circaète-Jean-le-Blanc. Concernant la flore, les prairies abritent un cortège d'espèces inféodées aux zones humides comme :

- la Pulicaire de Sicile (*Pulicaria sicula*), caractéristique des mares et dépressions temporaires méditerranéennes. Elle n'est connue que dans une dizaine de localités du Languedoc-Roussillon ;
- la Cresse de Crête (*Cressa cretica*), espèce halophyte typique des zones méditerranéennes longuement inondées ;
- la Jacinthe romaine (*Bellevalia romana*), inféodée aux prairies humides et bordures des canaux de la Prade, en régression sur tout le littoral méditerranéen du fait de la disparition de son habitat ;
- et la Massette de Laxman (*Typha laxmannii*), connue dans moins de dix localités en Languedoc-Roussillon. Elle est présente dans les fossés de la dépression.

Facteurs influençant l'évolution de la ZNIEFF

La principale menace pour la zone humide est la création de fossés de drainage. Autour de la ZNIEFF, la pression d'urbanisation est forte : au nord Villeuneuve-de-la-Raho, à l'est Corneilla-del-Vercol et au sud Montescot. L'extension de ces zones urbaines et les projets d'aménagement menacent directement le patrimoine de la ZNIEFF. La proximité de cette urbanisation induit des perturbations indirectes comme les dépôts d'ordures. Des espèces végétales exotiques comme l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) ou l'Aster écaillé (*Aster squamatus*), envahissent certaines zones. Ce paysage prairial, très rare dans le midi méditerranéen, est l'un des derniers



du département et mérite d'être conservé dans son ensemble. Le respect du fonctionnement naturel hydrologique de la ZNIEFF est primordial. Il sera alors important d'encadrer les conditions d'entretien des fossés (définition de calendriers d'intervention par exemple). Tout aménagement important qui aurait pour effet de détruire directement (par comblement) ou indirectement (par modification de l'hydraulique) les espèces et leur habitat devra être proscrit. Il est préférable que l'entretien des routes départementales (D 3 et D 80) ne soit pas réalisé avec des phytocides. Le maintien de la fauche et du pâturage est nécessaire à l'entretien de ces prairies. Enfin, il faudra porter une attention à la qualité de l'eau alimentant la zone humide.

ZNIEFF de type I

Plan d'eau de la Raho n° 0000-5039

1. Localisation et description générale

- Communes concernées par la ZNIEFF

Code INSEE	Nom de la commune	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
66114	MONTESCOT	12.0 ha	61.0 %
66144	POLLESTRES	4.0 ha	21.0 %
66011	BAGES	4.0 ha	18.0 %

La ZNIEFF du Plan d'eau de la Raho est une retenue écologique située dans la plaine du Roussillon à 5 kilomètres au sud de la ville de Perpignan. Cette zone artificielle de 20 hectares a été créée en compensation de la réalisation des deux retenues d'eau à but touristique et hydraulique. La ZNIEFF se positionne à l'extrême sud-ouest de ces retenues. Composée d'un plan d'eau et de ses berges, elle forme une unité fonctionnelle et cohérente. Cette " réserve écologique " est un site fermé au public, géré par le Groupe Ornithologique du Roussillon.

- Description du Paysage (Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)

Nom de l'unité paysagère	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
La plaine du Roussillon		
La plaine d'Illobérès	20.0 ha	100 %

- Occupation du sol (ocsol L-R)

Code du poste	Libellé du poste	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
Territoires agricoles :			
221	Vignobles	1.0 ha	4 %
Forêts et milieux semi-naturels:			
311	Forêts de feuillus	1.0 ha	5 %
312	Forêts de conifères	2.0 ha	8 %
321	Pelouses et pâturages naturels	1.0 ha	4 %
323	Maquis et garrigues	7.0 ha	32 %
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	1.0 ha	4 %
Surfaces en eau :			
512	Plans d'eau	9.0 ha	43 %

2. Délimitation du périmètre

- Périmètres d'inventaire et périmètres réglementaires présents sur la ZNIEFF

Intersections avec des périmètres d'inventaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
ZICO	Etang de Canet, de Villeneuve-de-le Raho et embouchure du	LR20	17 ha	85 %

Intersections avec des périmètres règlementaires

Type	Intitulé du Périmètre	Code	Surface absolue (ha)	Surface relative (%)
SAGE	SAGE Aquifère multicouche du Roussillon	sage_08	20 ha	100 %
SCOT	Plaine du Roussillon	scot_09	20 ha	100 %

Au nord et au sud-est, le périmètre suit la transition entre les milieux naturels et les parcelles cultivées. Le barrage où passe une route, marque la limite à l'est. Une autre route matérialise la limite ouest et sud-ouest.

3. Description du fonctionnement écologique

- **Etage de végétation** : mésoméditerranéen
- **Espèces animales déterminantes et remarquables**

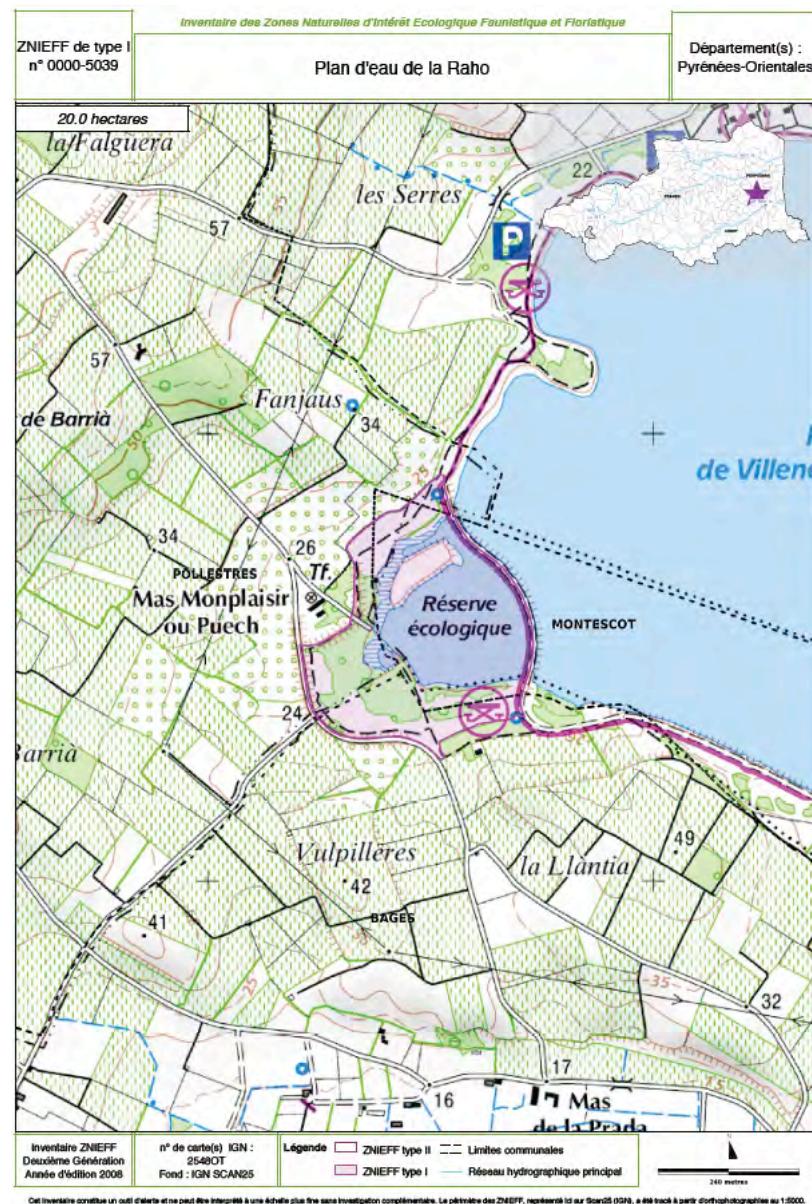
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Déterminance
Oiseaux		
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	remarquable
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	remarquable
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	remarquable
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	stricte
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	remarquable
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	stricte
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	remarquable
Reptiles		
<i>Psammmodromus algirus</i>	Psammodrome algire	remarquable

Le paysage de cette zone humide se compose d'un plan d'eau, d'une roselière, d'une forêt alluviale, de pelouses, friches et pinèdes. Une petite île émerge au nord du plan d'eau. La roselière, de faible superficie, est située au nord de la ZNIEFF. Elle constitue un biotope favorable pour l'alimentation de deux espèces nicheuses de hérons paludicoles (inféodées aux marais). Les buissons dont elle est parsemée sont utilisés par ces espèces pour nicher. Il s'agit du :

- Blongios nain, petit héron dont les populations paraissent en déclin depuis les années 1970 sur l'ensemble de l'aire de répartition européenne, et notamment en France où l'espèce a disparu de nombreuses régions. Un couple se reproduit chaque année sur le site. Les comptages actuels estiment la population du Languedoc-Roussillon à une cinquantaine de couples, mais les effectifs réels sont probablement sous-estimés ;
- Bihoreau gris, héron de taille moyenne pour lequel le site de la Raho représente l'un des seuls sites de reproduction dans le département des Pyrénées-Orientales. Un à trois couples s'y reproduisent chaque année. La retenue d'eau de la "réserve écologique", avec la retenue hydraulique, constituent une importante remise diurne et une zone d'hivernage pour de nombreuses espèces de Canards en lien avec l'étang de Canet.

4. Facteurs influençant l'évolution de la ZNIEFF

La gestion de cette " réserve écologique ", par le Groupe Ornithologique du Roussillon, permet une conservation efficace du patrimoine de la ZNIEFF. Différentes actions de gestion participent à la préservation des milieux et des espèces comme l'entretien des roselières, des friches (gyrogroyage et pâturage) et l'éclaircissement des pinèdes.



Le porter à connaissance mentionne cependant la présence de stations de *Bellevalia romana* dans la dépression salée de Montescot (d'après le porter à connaissance du 20 octobre 2003 mis à jour le 21 avril 2004).

***Bellevalia romana* (L.) Rchb. (bellevalia de Rome, jacinthe romaine)** : espèce protégée nationalement, considérée comme très rare même si elle est parfois abondante localement, qui pousse dans les prairies humides méditerranéennes, à basse altitude. La plante mesure entre 15 et 50 cm. Les feuilles sont étroites, creusées en gouttière, généralement plus longues que la tige florale. Les fleurs blanches, puis brunissantes, forment des racèmes assez denses. Les six divisions sont soudées jusqu'à la moitié de la fleur. Les filets des étamines sont blanc et les anthères violettes. Floraison en avril-mai. Nom catalan : **jacint romà**.

Photo prise à Saint-Cyprien le 25/04/08. Source : <http://www.jeantosti.com>



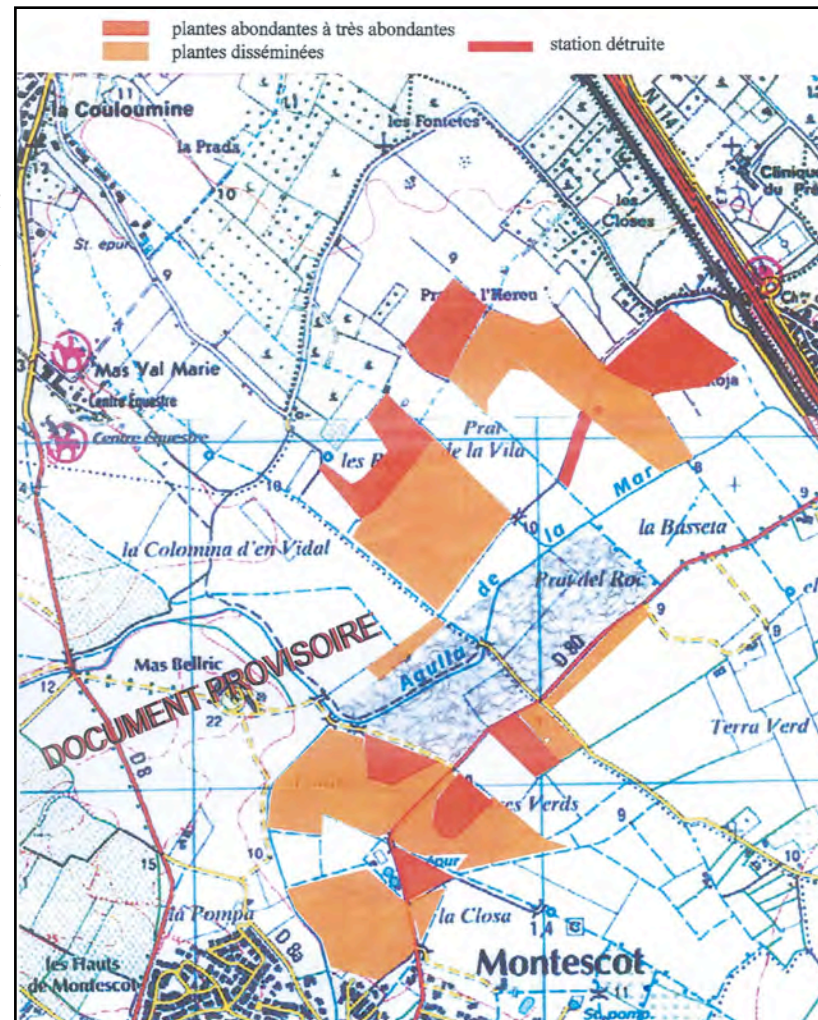
Source :
wikipédia - Meneerke bloem



Source : <http://www.jeantosti.com>



Source : <http://www.jeantosti.com>



Les espèces végétales protégées sont d'un enjeu fort pour l'avifaune, notamment comme halte migratoire. En conséquence, la destruction du milieu propre aux espèces végétales est interdite, empêchant tous travaux dans les prairies. De même, les projets agricoles autres que l'élevage, le pâturage non intensif et la fauche de prairie naturelle ne sont pas autorisés. Cette interdiction vaut aussi pour la construction de bâtiment agricole ainsi que pour le labour. (Code de l'environnement, L.411 et suivants). (Source : Porter à connaissance de l'État- 2009).

Par ailleurs, cette même dépression salée abrite une zone humide à protéger.

Le principe affiché dans le SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée Corse est de conserver la surface des zones humides. Toute diminution doit être compensée par la restauration ou la création d'une surface équivalente (en quantité et en qualité). Il est donc préférable de traiter ces territoires en zone naturelle patrimoniale au niveau des documents d'urbanisme.

ZICO : LR20

ETANGS DE CANET ET DE VILLENEUVE-DE-LA-RAHO ET EMBOUCHURE DU TECH

coordonnées: 42°35' - 43°28' N - 02°53' - 03°03' E **superficie:** 2 500 ha **altitude:** 0 à 25 m

nom du rédacteur : Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébré et leur Environnement - Groupe Ornithologique du Roussillon

date de rédaction de la fiche: Octobre 1991

commune(s) concernée(s) :

- Villeneuve-de-la-Raho (66227) - Montescot (66114) - Pollestres (66144) - St-Nazaire (66186) - Argelès-sur-mer (66008) - Elne (66065) - Saint-Cyprien (66171) - Bages (66011) - Canet-en-Roussillon-St-Nazaire (66037) - Alénia (66002)

STATUT DE PROPRIETE :

02 privé - 04 collectivité(s) locale(s) - 05 domaine de l'état

DESCRIPTION DU MILIEU :

13 Embouchure, estuaire, delta - 14 Slikke, vasières - 15 Marais et prés salés - 16 Dunes côtières de sable, plage de sable - 21 Lagune saumâtre - 22 Lac, réservoir, étang, mares (eau douce) - 23 Etang, mares, canaux et marais (eau saumâtre) - 24 Cours d'eau - 44 Forêt alluviale, ripisylve bois marécageux - 53 Marais, roselière, végétation ripicole - 82 Cultures sans arbre - 83 Vergers, bosquets, plantations de peupliers ou d'exotiques - 87 Friches, zones rudérales et perturbées

STATUT DE PROTECTION :

03.2.00 Chasse et tirs interdits - 06.2.02 Zone gérée pour conserver le milieu naturel : 894 ha partie Villeneuve-de-La-Raho et Canet

07.2.02 Réserve de chasse - 09.2.00 Réserve Naturelle : 145 ha

ACTIVITES HUMAINES:

01 Agriculture - 03 Elevage - 04 Pêche - 05 Chasse - 07 Tourisme et autres loisirs

critères d'inclusion: E2, E7, E8?, R3C?

LISTE DES ESPECES D'OISEAUX:année du dernier recueil d'informations ornithologiques: 1990



Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A021* Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	A		
A022* Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	10-30		
A023* Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	X		
A026* Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)		X	20-200
A029* Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	20-30		
A031* Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)			X
A034* Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>)			X
A035* Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>)		100-200	300-800
A048 Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	15-20		
A050 Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)		100-200	
A052 Sarcelle d'hiver (<i>Anas creca</i>)		100-200	
A053 Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	10-20	200-400	
A056 Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)		50-500	
A059 Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)		200-7000	
A061 Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)		1-500	
A081* Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	3-5		
A094* Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)			X
A099 Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	X		
A125 Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)		2000-10000	
A130 Huitrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	10-20		
A131* Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)			X
A132* Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)			X
A136 Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	X		
A151* Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>)			X
A166* Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)			X
A189* Sterne hansel (<i>Gelochidon nilotica</i>)			X
A191* Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>)		X	X
A193* Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)			
A195* Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>)			X

Code et nom de l'espèce	Nicheurs	Hivernage	Migration
A222* Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)		X	X
A230 Guépier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	>100		
A231* Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	5-10		
A243* Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>)	B		
A255* Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	X		
A293* Lusciniolte à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>)	B		
A302* Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	X		
A336 Rémiz penduline (<i>Remiz pendulinus</i>)	X		
A338* Pie-Grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)			X
A339* Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>)	X		

B / PAYSAGE ET ORGANISATION URBAINE

1 - le réseau viaire

Une trame viaire primaire en étoile

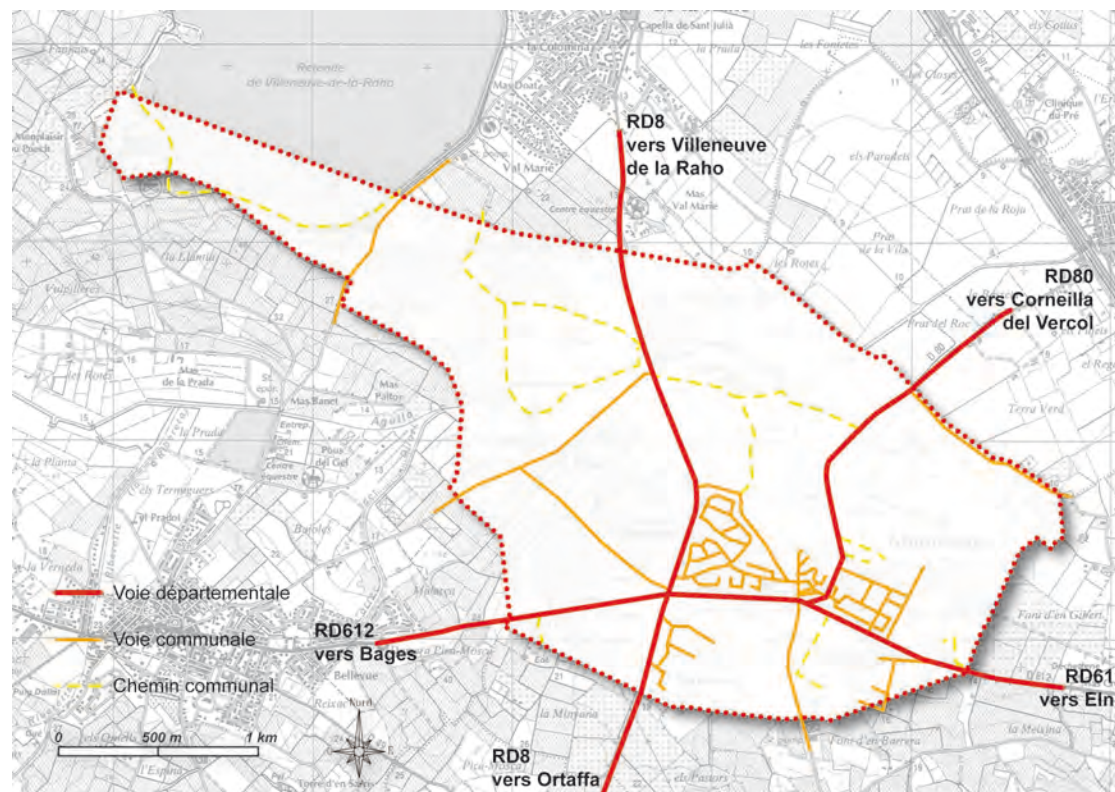
Le village est encadré par un réseau important de routes départementales irriguant les communes de la plaine. Elles constituent autant d'**entrées de ville** à valoriser à l'approche de l'agglomération.

Une desserte incomplète de l'agglomération, un maillage agricole rare

Le développement du village s'est effectué contre ces voies de communication, en leur tournant le dos. Il en résulte de nombreuses dessertes en impasses et des façades urbaines assez pauvres le long de la RD612 et de la RD8.

Au sud de la RD612, les hameaux du mas Lafabrègue et de Font d'en Barrère montrent la même problématique : un seul piquage sur une départementale et des dessertes en impasses.

Enfin l'organisation assez lâche du parcellaire agricole, surtout en partie ouest, n'offre pas de possibilité d'une liaison douce du village vers le lac.



▼ La RD612 en arrivant de Bages.



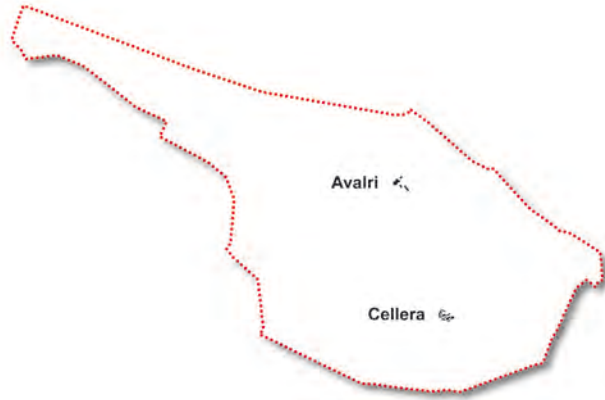
▼ Une voie traditionnelle de lotissement.



▼ Une voie communale vers le Mas Charpeil bordée d'une haie.



2 - l'occupation humaine



L'agglomération d'origine, la cellera

Le village d'origine s'est implanté sur une très légère avancée de relief .
On retrouve une structure classique d'implantation autour de l'église, le bâti est très dense, les rues étroites. Le lieu dit Avalri est déjà habité.



La ville du XIXième siècle

Le boum viticole de la fin du XIXième siècle entraîne un développement urbain de manière concentrique autour de la structure originelle du village. Potagers et jardins accompagnent les parcelles bâties.
Les quelques grands domaines datent de cette époque : mas Bellric, mas Lafabrègue, mas Charpeil et mas de l'Ou.



La ville du XXIème siècle

A partir de la deuxième moitié du XXIème siècle, l'organisation compacte explose sous la pression démographique. Les premiers lotissements à l'est se développent en continuité du village, tandis que les plus récents, moins denses, se connectent aux voies principales de circulation.



Les vues panoramiques sur la commune permettent d'identifier facilement, et par tous, les composantes naturelles ou humaines qui participent à la spécificité des paysages communaux.

- La retenue de Villeneuve

La «portion» de lac sur le territoire communal permet d'apprécier les vues panoramiques, en direction du nord-est, sur le site exceptionnel du village de Villeneuve de la Raho. Ce paysage d'exception mériterait une reconnaissance plus ample depuis le village de Montescot.



Villeneuve depuis le sud-ouest du lac. ▲



Le mas Bellric depuis le golf de Montescot. ▲

- Le Mas Bellric

De tous côtés, sa situation dégagée et sur un léger promontoire, lui permet d'être apprécié non seulement depuis les voies de communication mais aussi depuis le paysage environnant. Seules vues patrimoniales sur la commune, elles sont à valoriser et à protéger absolument.

- Les entrées

Les perspectives d'entrée sud, est et ouest, qui mènent au village, sont valorisées par des alignements de platanes qui cadrent le paysage et permettent d'atténuer les fronts urbains. L'entrée nord, plus récente, ne bénéficie pas de cet effet valorisant.



les perspectives d'entrée du village est et ouest sur la RD612. ▲



- Le village

Sa situation géographique ne permet pas de vues, même ponctuelles, sur la silhouette historique du village. Seules les extensions sont perceptibles depuis le mas Bellric avec en toile de fond, les Albères.

Vue sur les extensions récentes du village depuis le mas Bellric. ►



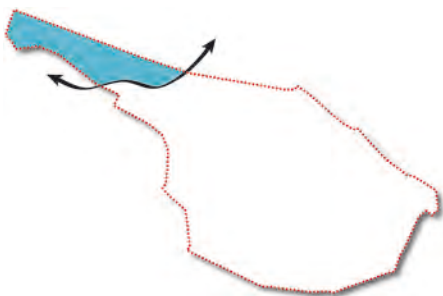
LE LAC DE VILLENEUVE

Valeurs paysagères :

- Un **micro-relief isole** franchement **cette entité** du reste de la commune de Montescot. Les ouvertures, les vues dégagées mettent seules en valeur le village de Villeneuve sur sa butte.
- La partie communale du lac accueille **la réserve écologique** créée en compensation des deux retenues hydraulique et touristique. Le paysage de cette zone humide (classée ZNIEFF de type I), fermée au public, se compose d'un plan d'eau, d'une roselière, d'une forêt alluviale, de pelouses, friches et pinèdes.
- Le lac est un espace de loisirs à **l'échelle de la plaine du Roussillon**, un paysage dont la reconnaissance s'étend bien au-delà des communes riveraines.

Facteurs d'évolution :

- La reconnaissance et la mise en valeur de l'entrée secondaire côté Montescot.
- La valorisation d'un sentiment d'appartenance de ce lieu d'intérêt au territoire de la commune, la création de liaisons douces lac / village.



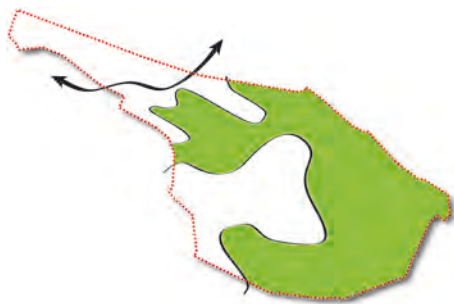
A gauche, la retenue écologique séparée du lac par une digue. ►



Un paysage en marge de la commune de Montescot. ▼



LES TERRES HUMIDES



Valeurs paysagères :

- La dépression de Montescot regroupe les **terres humides, drainées** depuis fort longtemps, situées en dessous des courbes 15 à 10 mètres NGF.
- C'est un paysage reconnu, dont la partie la plus basse (en-dessous de la cote 10 mètres) est classée en **ZNIEFF de type II** en raison de son intérêt écologique, les prairies humides naturelles à caractère bocager étant très rares dans la plaine et le département.
- Les haies et les arbres présents créent un **maillage bocager** en partie est et sud digne d'intérêt.
- Un **réseau d'agulles**, dont le plus importante, l'Agulle de la Mar, parcourent le site.
- La toponymie traduit parfaitement cette géographie assez peu perceptible pour une personne non avertie : **aigual, estanyols, terres verds**.

Facteurs d'évolution :

- Peu d'évolution prévisible en raison de l'inondabilité du secteur.
- La reconnaissance de la valeur écologique et paysagère de cette entité, des arbres et des haies qui la maillent.



L'Agulle de la Mar. ◀◀

Un maillage bocager encore très présent à l'est de la commune. ◀

De vastes parcelles avec, pour limites visuelles, des haies d'arbres ou de cannes de Provence. ▼



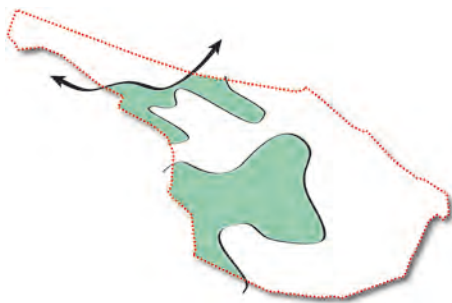
LES TERRES SECHES

Valeurs paysagères :

- Cette unité se différencie de la précédente par un **micro-relief** qui la place au-dessus de la courbe des **10 à 15 mètres NGF**.
- La **monoculture de la vigne** sur ces **terres argilo-calcaires sèches** a façonné le paysage mais son économie en perte de vitesse entraîne une transformation très rapide, la distinction entre «terres sèches» et «terres humides» se lisant de plus en plus difficilement.
- La figure de proue de cette unité est le **domaine de Bellric** implanté sur une avancée de relief. Il domine, par sa situation et ses volumes bâtis, toute la partie nord-est du territoire communal.
- La toponymie traduit parfaitement cette géographie pourtant assez peu perceptible : ***Pain de sucre, les Hauts de Montescot.***

Facteurs d'évolution :

- Une pression urbaine qui se fait sentir aux abords de l'agglomération (secteurs ouest et nord-ouest), la commune ne pouvant s'étendre sur la zone inondable.
- Un enrichissement et donc une perte de lisibilité des caractéristiques de ces «terres sèches» vouées à la monoculture de la vigne.



Les parcelles de vignes voisinent avec de nombreuses parcelles enrichées. ◀



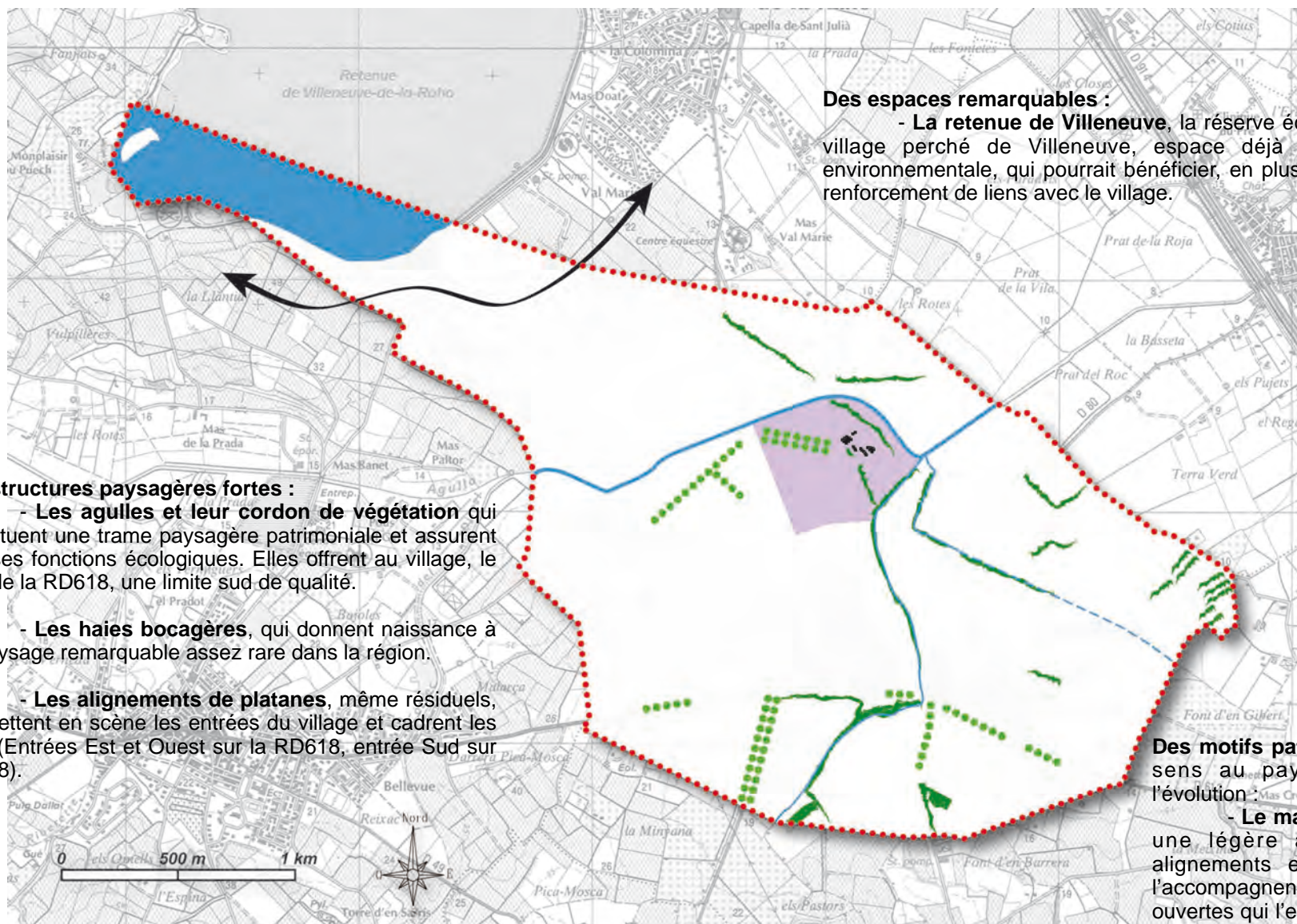
La pression urbaine se fait sentir en partie ouest de l'agglomération. ▶

De vastes parcelles avec, pour limites visuelles, des haies d'arbres ou de cannes de Provence. ▼



5 - Les structures paysagères remarquables à l'échelle de la commune

L'analyse a montré comment la commune s'organisait entre activités humaines et cadre naturel. Plusieurs éléments structurants du territoire confèrent au paysage de Montescot son originalité et son identité.



Des espaces remarquables :

- **La retenue de Villeneuve**, la réserve écologique et les vues sur le village perché de Villeneuve, espace déjà reconnu pour sa valeur environnementale, qui pourrait bénéficier, en plus, d'une valorisation et d'un renforcement de liens avec le village.

Des structures paysagères fortes :

- **Les agujes et leur cordon de végétation** qui constituent une trame paysagère patrimoniale et assurent diverses fonctions écologiques. Elles offrent au village, le long de la RD618, une limite sud de qualité.

- **Les haies bocagères**, qui donnent naissance à un paysage remarquable assez rare dans la région.

- **Les alignements de platanes**, même résiduels, qui mettent en scène les entrées du village et cadrent les vues (Entrées Est et Ouest sur la RD618, entrée Sud sur la RD8).

Des motifs patrimoniaux qui donnent du sens au paysage et en rappellent l'évolution :

- **Le mas Bellrich**, sa situation sur une légère avancée de relief, les alignements et structures boisées qui l'accompagnent, les parcelles agricoles ouvertes qui l'entourent, ainsi que les vues depuis les voies de communication

Les éléments paysagers et patrimoniaux remarquables à l'échelle du village

De nombreux éléments paysagers et patrimoniaux confèrent au village son originalité.

Des bâtiments à l'architecture de galets et cairou jalonnent le centre ancien.

Des espaces publics nombreux, de la placette minérale, au boulodrome, en passant par le jardin public, créent un cadre de vie agréable et partagé.

Des entrées de village avec des alignements de platanes créent une perspective intéressante et cadrent les vues.

Un réseau d'agulles primaires et sa végétation d'accompagnement viennent cadrer l'urbanisation au sud et faire le lien avec le mas Bellric au nord.

-  Centre ancien
-  Jardin public / espace de loisirs
-  Jardin public en projet
-  Place publique
-  Alignement d'arbres
-  Agulle primaire et végétation d'accompagnement



6 - Analyse paysagère

Le noyau historique et le centre ancien

Caractéristiques :

- Le tissu urbain s'est d'abord développé de façon très dense autour de l'église. A l'occasion de l'essor économique de la fin du XIX^{ème} siècle, il a continué à s'étendre de façon concentrique, se calant sur l'importante agulle à l'ouest et la RD612 au sud.

- Le noyau historique est compact, les rues présentent des fronts urbains continus, le bâti historique : l'église, la mairie, la bibliothèque, est issu d'une architecture propre au Roussillon avec des murs construits en galets et caïro.

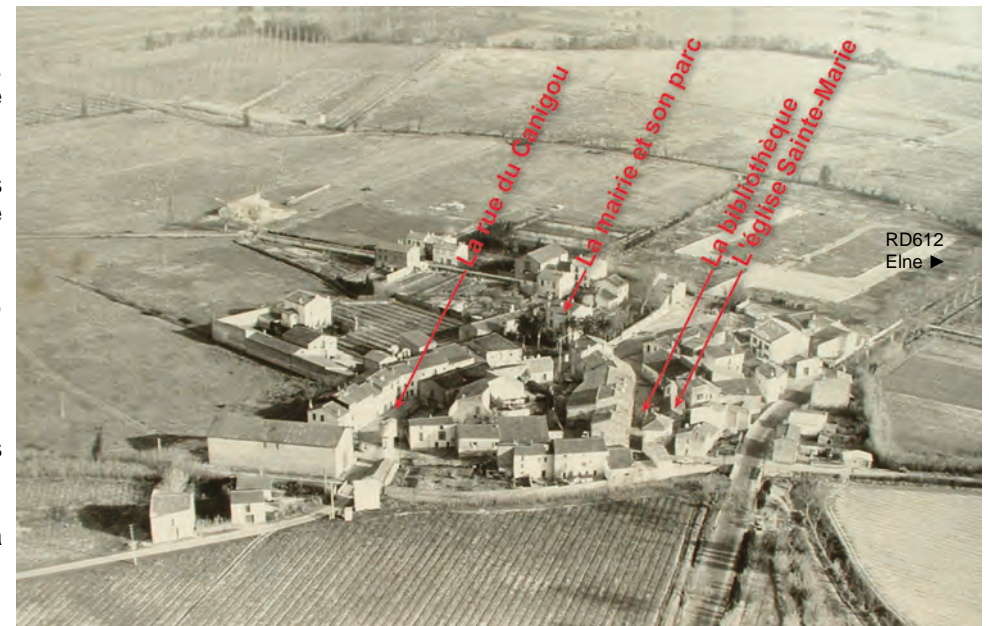
- Les espaces publics, regroupés sur un axe est-ouest (jardin des Cantaires, placettes devant les écoles, parc de la mairie, boulodrome...) sont nombreux.

Facteurs d'évolution

- L'aménagement des dernières dents creuses au nord : habitat, espaces publics...

- Une couture urbaine à rechercher avec les extensions les plus récentes à l'ouest : continuité des espaces publics, maillage doux...

- Le devenir de l'ancienne cave, en position stratégique entre le centre ancien et les nouveaux lotissements.



▼ La mairie et son parc.



▼ L'église Sainte-Marie.



▼ La bibliothèque.



▼ La rue du Canigou.



Les extensions des années 1970

Caractéristiques :

- Les extensions des années 1970 représentent l'extension est du village, le lotissement des Cantaires et de la Clause.

- Ce tissu est en lien direct avec le village, en continuité avec ses équipements, pensé et articulé autour d'un espace public central ouvert.

Facteurs d'évolution

- Une réflexion et une anticipation sur l'évolution des Cantaires (les volumes habitables ne correspondant plus à la demande actuelle).



▼ Rue des Roses.



▼ Le jardin "Les Cantaires".



▼ Rue des Mimosas.



Les extension contemporaines

Caractéristiques :

- A partir des années 80, les Hauts de Montescot ont été investis par des lotissements, de plus en plus faible densité, calés entre les rues d'Avalrich, la RD8 et la RD612.

- La hiérarchie des voies de ce nouveau quartier se fait moins sentir, beaucoup de dessertes s'effectuent en impasses. Hormis l'axe central des côteaux d'Avalrich très peu aménagé, aucun espace public ne vient agrémenter les lieux.

Facteurs d'évolution

- Une réflexion sur la hiérarchisation des voies des Hauts de Montescot, la recherche d'un maillage, d'une continuité des espaces publics avec le village.

- Le traitement des façades urbaines qui participent à l'image des entrées de ville, sur la RD8 en arrivant de Villeneuve de la Raho, sur la RD612 en arrivant de Bages.



▼ L'entrée des Hauts de Montescot sur la RD8.



▼ L'axe central des côteaux d'Avalrich.



▼ Une rue des Hauts de Montescot.



Les mas

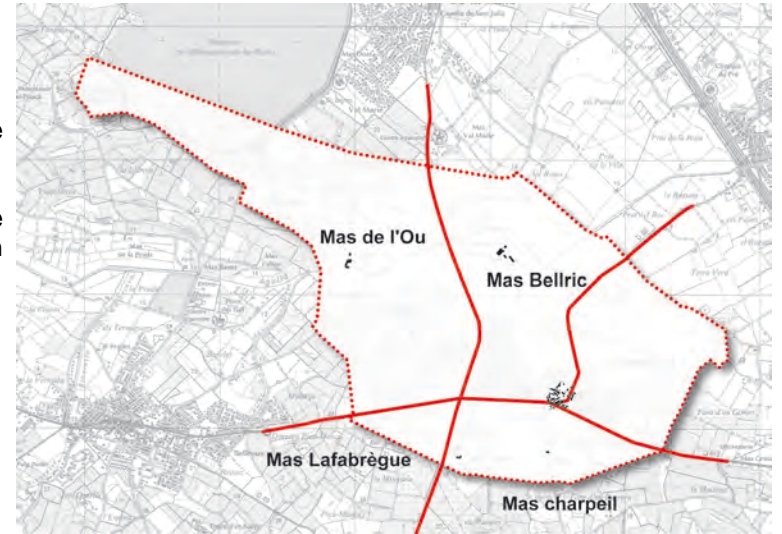
Caractéristiques :

- Les différents mas de la commune ont été bâtis à l'occasion de l'essor viticole du XIX^{ème} siècle. Ils présentent souvent une maison de maître et des dépendances agricoles.

- Ils se font aujourd'hui très discrets dans le paysage, soit parce qu'ils sont accompagnés d'une végétation abondante (mas de l'Ou), soit parce qu'ils sont cernés par du bâti (mas Lafabrègue) ou bien loin des voies de communication (mas Charpeil).

Facteurs d'évolution

- Une attention à porter à leur transformation ou reconversion.



▲ Une vue discrète du Mas Charpeil depuis la RD612.

▼ Le mas Charpeil en bordure du chemin de Saint-Martin



Le mas Lafabrègue, divisé en plusieurs habitations, n'est pas visible depuis la RD8. ►



Le mas de l'Ou en bordure de l'Agulle de la Mar. ▼



Le mas de l'Ou derrière une végétation arborée fournie. ►



Le Mas Bellrich

Caractéristiques :

- Campé sur une petite avancée de relief, les preuves d'habitation du site sont anciennes.

- Lors de son rachat en 1870, le domaine comprend 28% du territoire communal. Axé essentiellement sur la viticulture, le domaine rompt avec le traditionnel élevage du mouton pratiqué jusqu'alors par les anciens propriétaires. Tous les bâtiments existants sont rasés pour laisser place aux constructions actuelles : cave, écuries, logements des ouvriers, maison de maître

- Ses vues panoramiques, dues à son exposition géographique, en font un élément clé du patrimoine historique de la commune.

Facteurs d'évolution

- La préservation d'un périmètre de protection assez large excluant toute urbanisation pour la mise en valeur de cet élément de patrimoine.



Vue nord-ouest sur le domaine depuis la RD8 venant de Villeneuve de la Raho. ▼



Vue nord-est depuis l'Agulle de la Mar. ▼

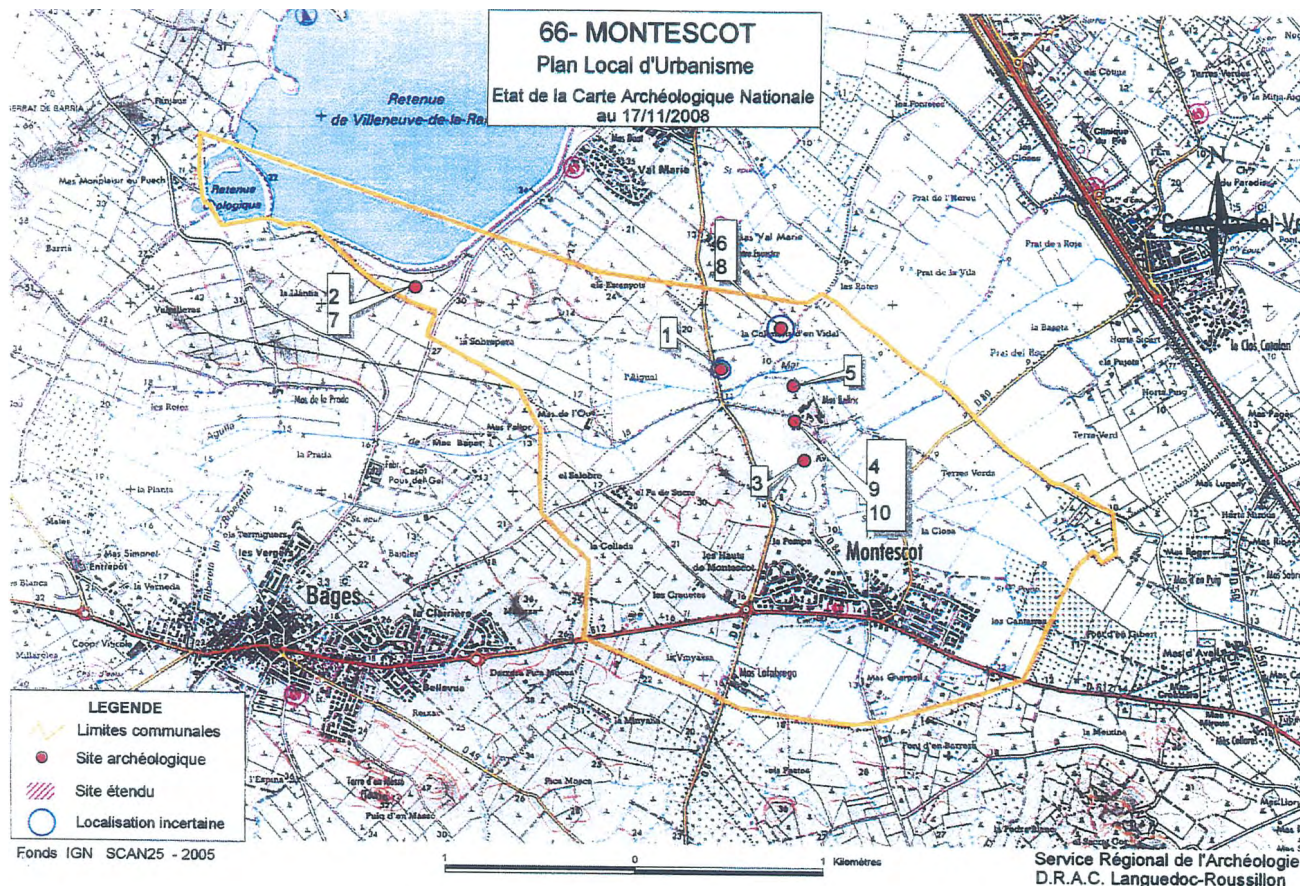


C / PATRIMOINE ET CONTRAINTES EXISTANTES

1 - Le Patrimoine Archéologique

Une liste et une carte de sites préhistoriques et historiques situés sur le territoire de MONTECOT a été fournie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Service Régional de l'Archéologie de Languedoc Roussillon. Cet inventaire et la carte des sites archéologiques reflètent l'état actuel des connaissances, ils ne préjugent en rien d'éventuelles découvertes à venir et sont susceptibles de mise à jour.

1. (n° inv. 66 114 0001) LA COULOUMINE D'EN VIDAL
x : 634,110 ; y : 3035,630
2. (66 114 0002) LA LLANTY
x : 646,500 ; y : 3036,060
3. (66 114 0003) BELRIC SUD
x : 648,550 ; y : 3035,140,
4. (66 114 0004) MAS BELRIC / AVALL RICH
x : 648,500 ; y : 3035,350
5. (66 114 0005) BELRIC NORD
x : 648,490 ; y : 3035,540
6. (66 114 0006) ??
x : 648,425 ; y : 3035,850
7. (66 114 0007) LA LLANTY
x : 646,500 ; y : 3036,060
8. (66 114 0008) ??
x : 648,425 ; y : 3035,850
9. (66 114 0009) MAS BELRIC / AVALL RICH
x : 648,500 ; y : 3035,350
10. (66 114 0010) MAS BELRIC / AVALL RICH
x : 648,500 ; y : 3035,350



2 - Les servitudes d'utilité publique

Le Porter à Connaissance du 20 mars 2009 mentionne les servitudes suivantes, elles sont reportées à titre indicatif sur le plan ci-contre.

AS1 - Servitude relative à la protection des eaux potables et minérales

- Forage F0 "Montescot"
- Forage F2 "Montescot"
- Forage F3 "La Vignasse"
- F4 "La Salobre"
- Forage F4 "Aygual"
- Forage F1 "Font d'en Barrère" alimente Montescot et situé sur la commune d'Elne.

Tous ces forages sont autorisés par les DUP du 26 mai 1987 et du 7 février 2006.

I4 - Servitude relative à la protection des lignes électriques

Ligne 63 KV Argelès sur Mer - Mas Bruno - Saint-Cyprien

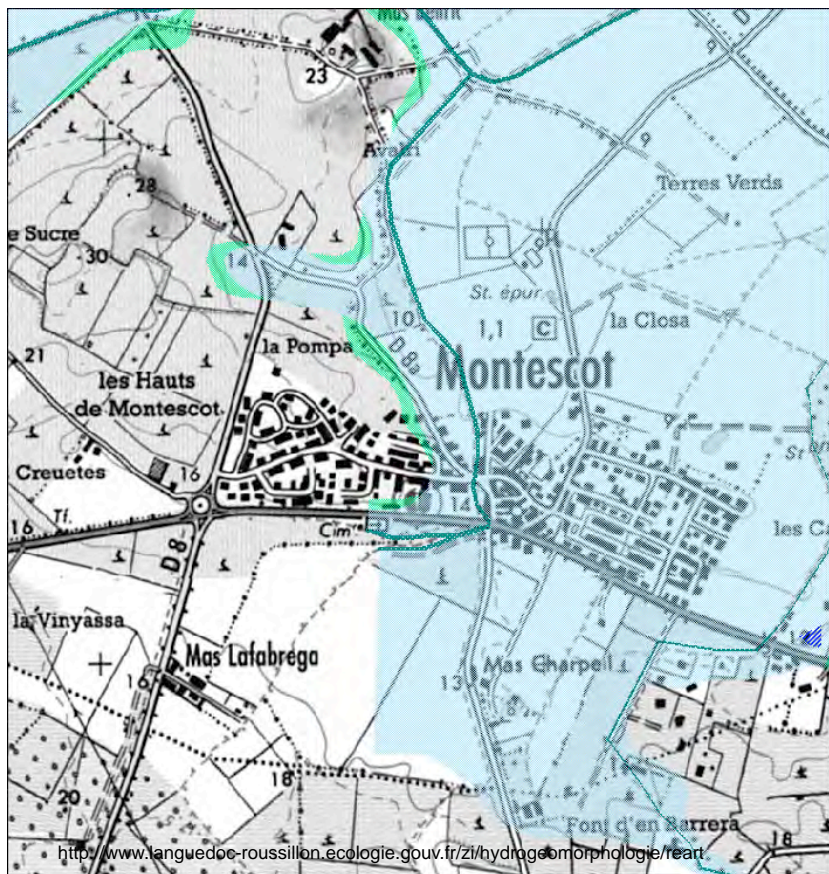
Il conviendra d'éviter, dans la mesure du possible, l'inscription d'Espaces Boisés Classés dans un couloir de 50 mètres centré sous la ligne.



3 - Les risques

Le risque naturel d'inondation : De Plaine semi-rapide

Le territoire communal est concerné par des zones inondables provenant du Réart, de l'Agouille de la Mar et d'un ensemble de ravins et canaux. En ce qui concerne le Réart une cartographie de la zone inondable concernant ce bassin a été établie par la DDE suite à la crue des 26 et 27 septembre 1992. Pour l'Agouille de la Mar une étude hydraulique traitant d'un projet d'aménagement de golf a été réalisée en 1999 par le bureau d'études GAEA. La commune est également concernée par l'étude hydrogéomorphologique. Cette analyse menée en 2008 précise les terrains inondables pour un événement extrême.



	Lit mineur
	Lit moyen
	Lit majeur
	Plan d'eau Lit majeur exceptionnel
	information issue de témoignages
	Laisse de crue ou PHE
	Repère de crue sur point particulier
	information issue d'archives
	Limite relevée lors d'une enquête postérieure
	Ruissellement
	Zones de débordement sur encaissant par sursédimentation
	Zones de débordement sur encaissant lié aux obstacles anthropiques
	Zones d'incertitude
	Verrou ou gorges

<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/zi/hydrogeomorphologie/reart>

Note synthétique sur les études

Etude hydrogéomorphologique:

Cette étude a été réalisée par SIEE en 2008.

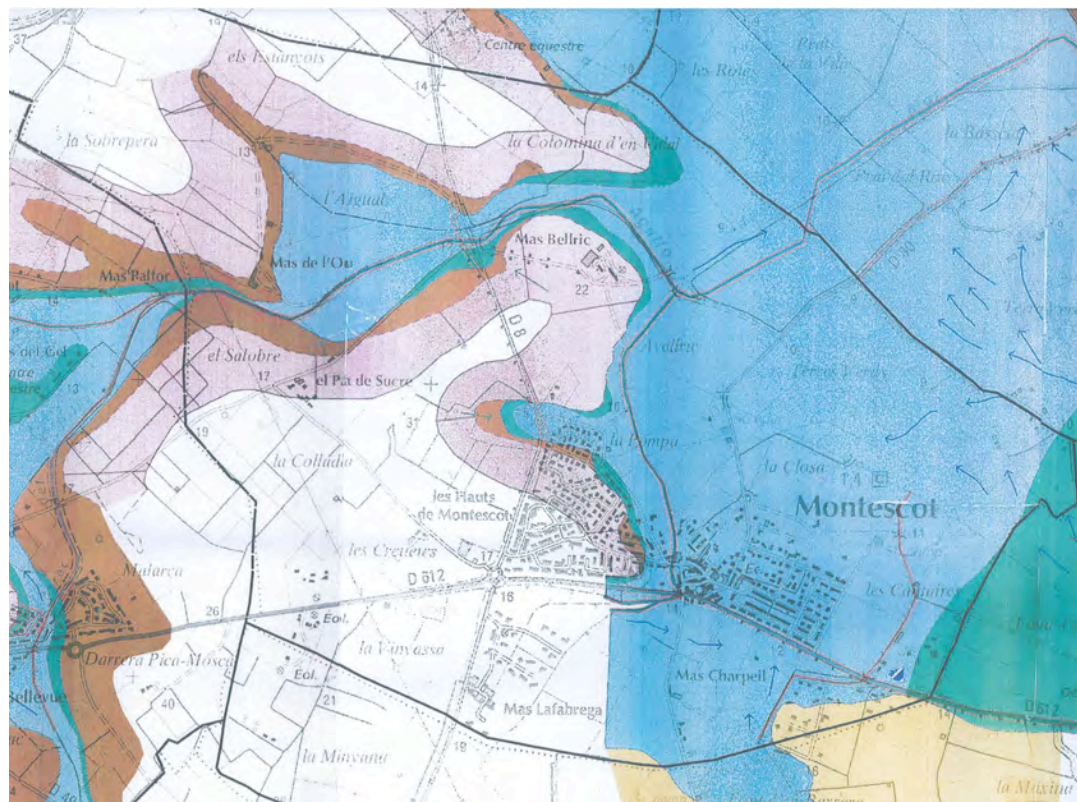
Elle est fondée sur une démarche naturaliste qui consiste à examiner les traces morphologiques et sédimentologiques laissées dans la plaine alluviale par les crues historiques en tenant compte des modifications apportées par les implantations humaines.

Elle permet ainsi de positionner deux limites significatives:

- celle des crues fréquentes, correspondant au lit mineur ou au lit moyen;
- celle des crues rares à exceptionnelles, dont elle constitue la courbe enveloppe, couvrant le lit majeur.

lit majeur.

Les limites obtenues vont souvent au-delà des limites atteintes par les principales crues connues.



Bassin du Réart Crue des 26 et 27 septembre 1992

Ce document a été établi par la DDE suite à la crue des 26 et 27 septembre 1992 sur le bassin du Réart.

C'est sur la base de relevés sur le terrain que la limite de la zone inondée a été cartographiée.

Cette zone constitue le champ d'expansion de la crue qu'il convient de préserver afin de ne pas aggraver la situation dans les espaces urbanisés.

La commune en partie nord n'est que légèrement concernée par cette zone inondable.

Etude hydraulique Agouille de la Mar en septembre 1999

L'étude concernant l'Agouille de la Mar a été réalisée par GAEA en 1999.

Elle a été élaborée afin de déterminer l'incidence hydraulique qu'aurait un golf sur les communes de Corneilla del Vercol et de Montescot.

La carte montrant l'impact du projet sur la zone inondable en crue centennale fait apparaître une extension de la zone inondable compte tenu de l'apport de remblai pour la création du golf (voir carte jointe). Il s'ensuivrait également une élévation maximale de 10 cm de la cote des plus hautes eaux. L'expansion de la zone inondable découlant de cette élévation se réaliserait sur des terres en friches de la dépression salée de Montescot et n'aurait pas d'incidence sur les zones bâties.

Règles de gestion des sols en zone inondable

Document actuellement opposable :

POS (intègre la gestion du risque d'inondation selon le P AC du 29 juillet 1996, et la note du 15 juin 1999 sur la révision du POS).

Documents de connaissance de l'aléa :

- étude hydrogéomorphologique du bassin du Réart (SIEE, 2008)

- cartographie des zones inondées bassin du Réart crue des 26 et 27 septembre 1992

- étude hydraulique Agouille de la Mar (GAEA, 1999)

De ces documents il ressort qu'une grande partie du territoire communal est inondable.

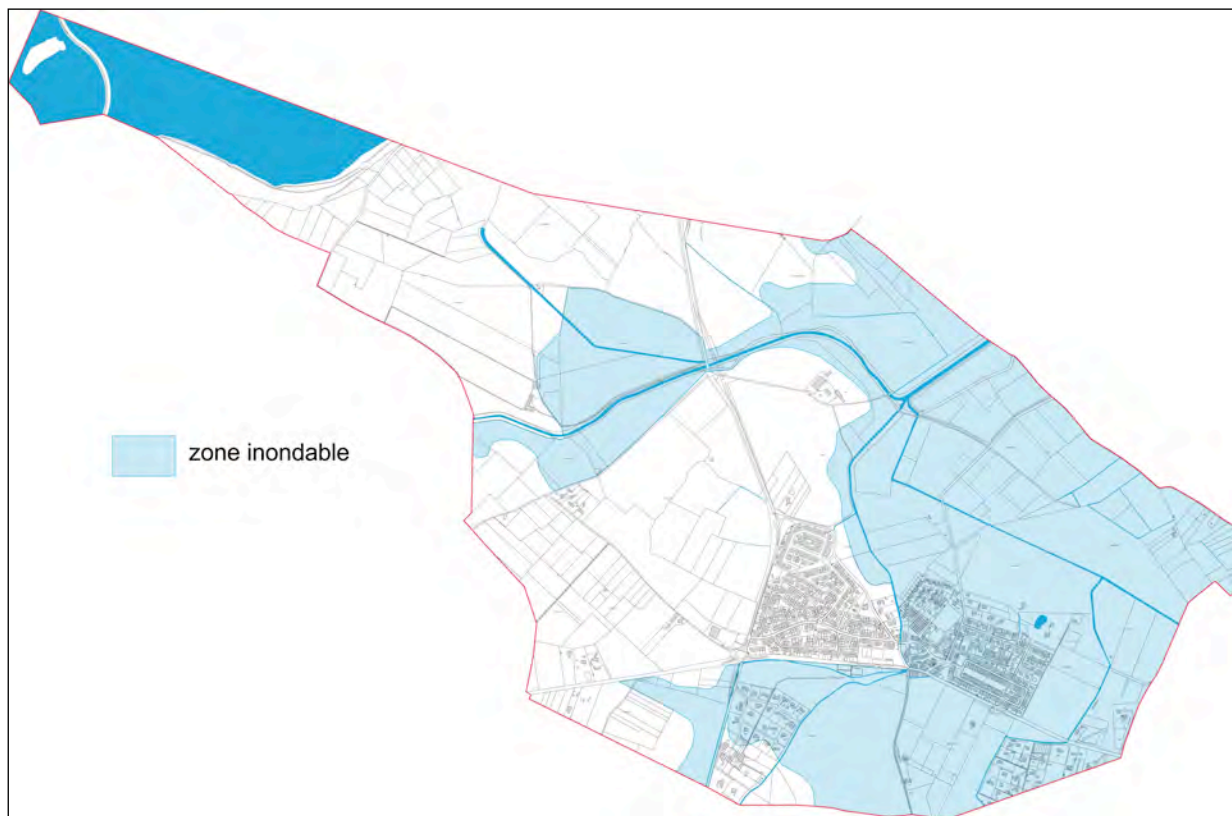
Principes de gestion :

- les zones d'expansion des crues sont des "réservoirs naturels de stockage de la crue" même si les hauteurs d'eau sont faibles, et sont également des zones isolées où toute nouvelle implantation humaine pose la question de l'intervention des secours en cas d'inondation; cependant, l'agriculture peut, dans la mesure où elle doit utiliser la valeur agronomique des sols, constituer une alternative intéressante ;

- les habitants doivent pouvoir continuer à mener une vie normale et le bâti existant doit pouvoir évoluer raisonnablement.

Ainsi, en **dehors du périmètre urbanisé**, seules les constructions agricoles justifiées sont admissibles.

A l'intérieur du **périmètre urbanisé**, les nouvelles constructions sont admissibles, sous les conditions suivantes :



- mise hors d'eau TN+0,70m.
- Sous sols interdits
- la voirie doit coller au terrain naturel pas de remblai
- clôtures perméables à 80%
- emprise au sol limitée 0,30 sauf la partie dense du village.
- Retrait d'au moins:
 - 20 m par rapport à la berge de l'Agouille de la Mar
 - 15 m par rapport à la berge du Correch
 - 10 m par rapport à la berge des autres cours d'eau.

Si la commune souhaite étendre son urbanisation, une étude hydraulique devra être réalisée au préalable.

Le risque sismique

L'ensemble du territoire communal est compris dans une zone de sismicité faible (zone Ib) selon le décret 91-461 du 14 mai 1991 (version consolidée au 16 octobre 2007) relatif à la prévention du risque sismique. Actuellement, les règles parasismique applicables aux nouvelles constructions (obligatoires depuis le 1er août 1994 pour les maisons individuelles et depuis le 1er août 1993 pour les autres bâtiments) sont :

1 - Règles PS92 : règles de construction parasismiques - règles PS applicables aux bâtiments - Norme homologuée NF P 06-013 (décembre 1995).

amendements A1 NF P 06-013/A1 (février 2001 et A2 NF P 06-013/A2 (novembre 2004).

2 - Règles PS-MI89 révisées 92 : règles de construction parasismiques - construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés Norme homologuée NF P 06-014 (mars 1995).

La norme européenne Eurocodes 8 qui remplacera les normes PS92 actuelles s'appuie sur un zonage probabiliste qui a nécessité le réexamen de la carte d'aléa sismique. Une nouvelle carte réglementaire, issue du nouveau zonage est prévue pour 2008 (rappel : source / Porter à Connaissance du 20 mars 2009).

La commune de MONTECOT figure sur la liste des communes soumises aux obligations d'information des citoyens sur les risques majeurs, dans les conditions fixées par les articles L.125-2 et R.25-14 du Code de l'Environnement, et sur la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (cf. art. L.125-5 du Code précité et Arrêté Préfectoral du 7 février 2006).

4 - autres éléments à prendre en compte

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

L'arrêté Préfectoral n°3903 du 27 novembre 1998 portant classement des infrastructures de transport terrestres et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage mentionne les infrastructures suivantes :

- RD 8 catégorie 3 - largeur 2 x 100 m
- RD 612 catégorie 3 - largeur 2 x 100 m hors agglomération
- RD 612 catégorie 4 - largeur 2 x 30 m en agglomération
- réseau ferré sur Corneilla le long de la limite de la commune - catégorie 1 - largeur 2 x 300 m.

Les nitrates

La commune est située dans la zone vulnérable au titre de la directive nitrates (protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole). Dans cette zone, un programme d'actions réglementaires est arrêté tous les 4 ans par l'État.

LE SDAGE

Après leur adoption par le Comité de bassin le 16 octobre dernier, le **SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 ainsi que le programme de mesures associé** ont été approuvés le 20 novembre 2009 par le Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la Région Rhône-Alpes.

Le SDAGE est entré en vigueur le 21 décembre 2009 comme sur les 7 autres bassins hydrographiques métropolitains, pour une durée de 6 ans.

La directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 fixe un objectif ambitieux aux Etats membres de l'Union : atteindre le bon état des eaux en 2015. Cet objectif est visé par le SDAGE 2010-2015 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin Rhône-Méditerranée et par son programme de mesures.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques, il en précise l'échéancier et les coûts. Les mesures de base reprennent la législation européenne concernant les rejets, les eaux résiduaires urbaines, la tarification, la qualité de l'eau potable, les prélèvements. Les mesures complémentaires prennent des formes variées: acquisitions foncières, schémas directeurs de gestion des eaux pluviales, exploitation de parcelles en agriculture biologique, restauration de berges. Elles sont identifiées dans chacun des bassins versants de Rhône-Méditerranée, en fonction des problèmes rencontrés

Des orientations et des objectifs de qualité pour les milieux aquatiques

Le SDAGE 2010-2015 arrête pour une période de 6 ans les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il fixe des objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

Huit orientations fondamentales

- Prévention: privilégier la prévention et les Interventions à la source pour plus d'efficacité
- Non dégradation: concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Vision sociale et économique: intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux
- Gestion locale et aménagement du territoire: organiser la synergie des acteurs pour la mise en oeuvre de véritables projets territoriaux de développement durable
- Pollutions: lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé'
- Des milieux fonctionnels: préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
- Partage de la ressource: atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en ,anticipant l'avenir
- Gestion des inondations: gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Des objectifs environnementaux et un objectif global en 2015

- 66.% des eaux superficielles en bon état écologique
- 82 % des eaux souterraines en bon état écologique